

Communication en gestion de crise. Pendant un accident industriel (quel qu'il soit), comment s'organise la communication entre acteurs et vis-à-vis des citoyens ?

Alexandre RIERA
Service Prévention des Risques
Réfèrent risques accidentels

Le rôle de la DREAL sur la gestion de crise

Prévenir les accidents :

= responsabilité de
l'exploitant

- Prescriptions adaptées
(Etude de Dangers)
- Inspection

Préparer la gestion de crise :

Contrôle du respect de la
réglementation ICPE* :

- Plans d'urgence (POI,
PDI, PPI)
- Système de Gestion de la
Sécurité (SGS)

En gestion de crise :

- Conseiller le Préfet,
pour la protection des
populations et de
l'environnement
- Inspection post-
événement
- Gestion post-
accidentelle

*ICPE : Installation Classée à la Protection de l'Environnement (source de nuisances et/ou dangers)

Le rôle de la DREAL sur la gestion de crise

Pour **préparer** la gestion de crise :

Contrôle du respect de la réglementation ICPE* :

- Plans d'urgence (POI, PPI, PDI)
- Système de Gestion de la Sécurité (SGS)



Selon les installations :

POI : Plan d'Opération Interne → exploitant
Sites classés Seveso

PDI : Plan de Défense Incendie → exploitant
Entrepôts, stockage liquides inflammables, déchets

PPI : Plan Particulier d'Intervention → préfecture,
déclenché si conséquences en dehors du site, en vue
de la protection des populations
Sites classés Seveso Seuil Haut



Communication entre acteurs et pour le
public formalisée

*ICPE : Installation Classée à la Protection de l'Environnement (source de nuisances et/ou dangers)

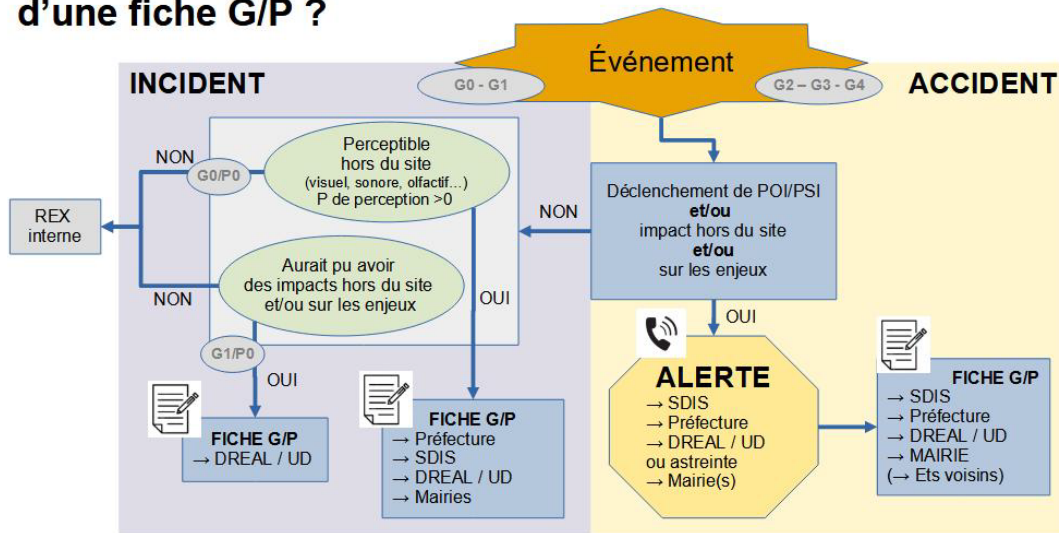
Focus : la fiche G/P en PACA

Message d'information sur accident / incident - Fiche G/P	
Nom et localisation de l'établissement :	
① Date et heure du message : à h Révision de la fiche : n°	Date de l'événement : Heure (de découverte) : h Commune :
② Classement de l'accident/incident : G : P : Indice d'évolution : A B C	
à renseigner selon les critères définis par l'archivage de classement des incidents/accidents figurant à la page 2 de ce formulaire	
APPELS TELEPHONIQUES COORDIS ET AUTORITES (sauf si info DREAL uniquement)	
Destinataires : Téléphone : Contact téléphonique : Mail :	TRANSMISSION DE LA FICHE G/P
COORDIS : COORDIS : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC	DREAL : UD : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC
DREAL : UD : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC	Préf. (cabinet) : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC
Préf. (cabinet) : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC	Mairie(s) : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC
SAAC/DPC/SDPC : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC	DDTM : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC
PREMAR : ☐ Oui ☐ Non répondu ☐ NC	Autre(s) :
④ DÉCLENCHEMENT DU POI/PSI OU AUTRE PLAN D'URGENCE INTERNE	
☐ Non ☐ Oui (à préciser) : h N° scénario POMPSI :	Unité concernée : Si canalisation de transport concernée : Fluide : Diamètre : Commune : Point kilométrique :
Heure déclenchement : h À compléter avec les informations disponibles au moment de la rédaction de la fiche	
ÉVÉNEMENT	
Non - Produit impliqué : Nature : Substantive	Quantité (unité de mesure) : Liquide : SEVESO : Explosive : Solide : > 5 % du seuil haut SEVESO
⑤ DÉTAILS, DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT	
☐ Explosion ☐ Fuite ☐ Incendie ☐ Torche ☐ Autre (à préciser) :	
Décrire factuellement l'événement, équipement(s) impliqué(s), circonstances, ... (à préciser) :	
PREMIÈRES MESURES PRISES	
Risques associés à l'événement : ☐ Pollution ☐ Radiologique ☐ Thermique ☐ Toxique	
Préciser les mesures mises en place (exploitation, lutte contre la source, antipollution, surveillance, périmètre de sécurité, ...)	
Personnes présentes sur site : ☐ Evacuation ☐ Confinement Nb de personnes concernées :	
ÉTAT ACTUEL DE LA SITUATION	
Décrire la situation, son développement et son niveau de maîtrise au moment de la rédaction de la fiche, ...	

Document d'information technique strictement réservé aux destinataires

Page 1 sur 2

Quand déclencher l'envoi d'une fiche G/P ?



G = Gravité ; P = Perception